Autorisation de Transport CIJ Pinsaguel

Année 2026/2027

Chers parents,

Au vu du plan Vigipirate « vigilance renforcée », de nouvelles directives s'imposent dans l'organisation du Centre Initiatives Jeunes de la commune.

Tout au long de l'année scolaire, nous allons prendre en charge vos jeunes durant les transports pour se rendre sur les différents lieux d'activités. En termes de responsabilité et d'assurance, nous pouvons prendre vos enfants dans les véhicules qu'après un retour de cette autorisation annuelle signée.

Celle-ci est valable pour l'année scolaire 2026/2027, et pour tous les jours d'accueil du CIJ (mercredi, vendredi, samedi, vacances scolaires et soirée).

Je vous remercie de votre compréhension.

L'équipe pédagogique de la structure jeunesse

Centre Initiatives Jeunes de Pinsaguel

Je soussigné(e) Mme, M……., responsable légal de l'enfant ……., autorise le Centre Initiatives Jeunesse de Pinsaguel à prendre en charge mon enfant pour les transports sur les différentes activités proposées par la structure pour l'année scolaire 2026 – 2027.

A Pinsaguel, le ……

Signature des parents suivie de la mention « lu et approuvé »